

L'EVOLUTION ENVISAGEE DANS L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

1) La médicalisation : une meilleure réponse aux besoins des usagers.

La médicalisation de la moitié des places de la structure est une évolution extrêmement importante qui permettra de mieux répondre aux besoins des usagers. Celle-ci va se traduire par un renforcement de personnel formé de façon significative. En effet, la demande a été faite de créer 9,3 ETP :

- 0,10 ETP de médecin de rééducation
- 0,15 ETP de médecin psychiatre
- 0,15 ETP de médecin généraliste
- 0,40 ETP de secrétaire médicale
- 1 ETP d'ergothérapeute (dont le ½ temps financé actuellement par le Conseil Général)
- 1 ETP de kinésithérapie
- 3 ETP d'infirmière (dont celui actuellement financé par le Conseil Général)
- 3 ETP d'aide-soignantes
- 0,50 ETP de psychologue

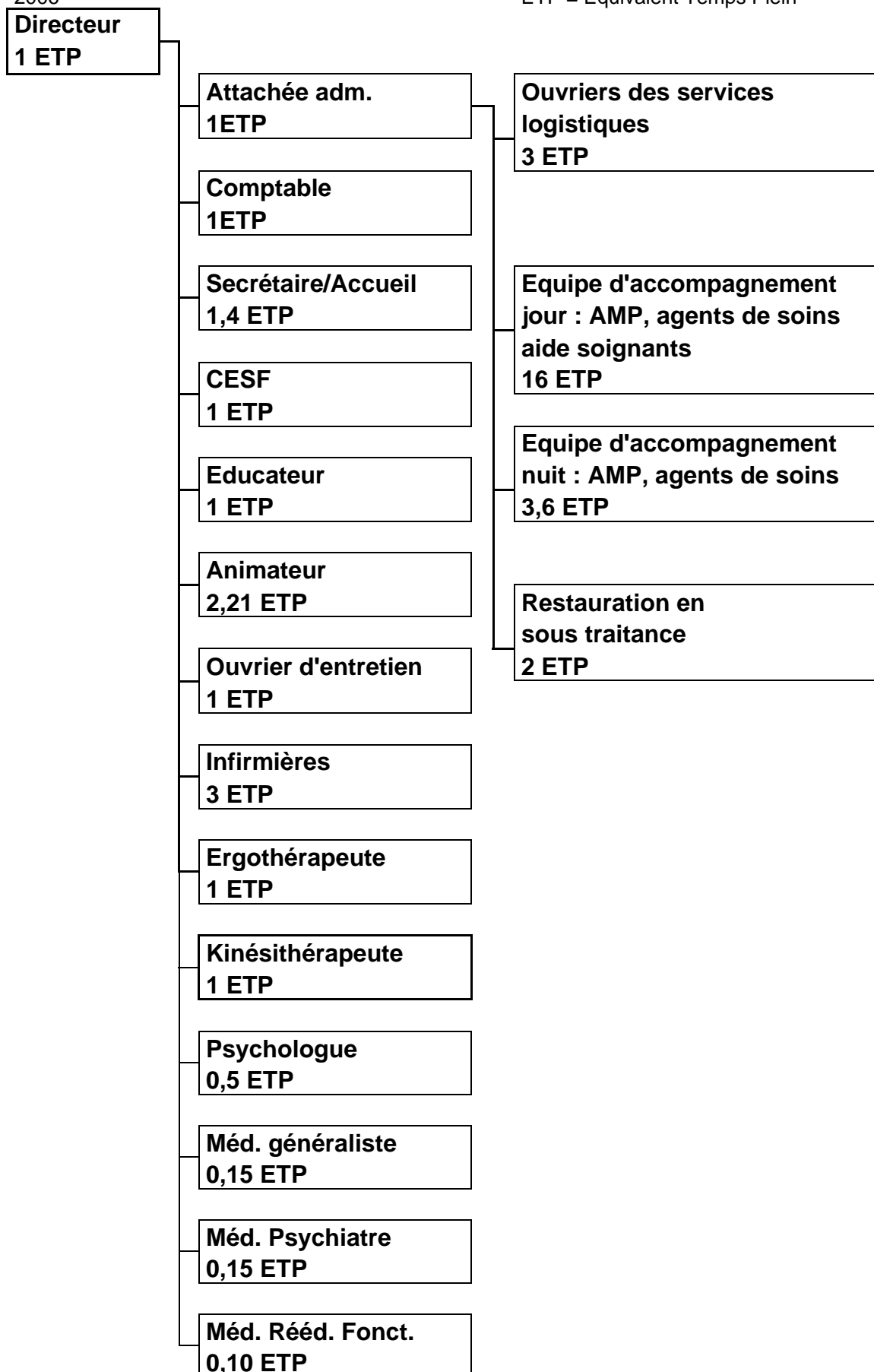
Ces nouveaux moyens en personnel vont nous permettre un accompagnement de meilleure qualité pour l'ensemble des usagers. Pour le personnel, la présence sous forme de vacation d'un médecin généraliste qui pourra participer à certaines réunions permettra de répondre à des questions précises et ainsi de mieux comprendre certaines situations auxquelles il peut être régulièrement confronté.

La présence de temps de psychologue et de vacations de psychiatre correspond à un besoin important dans la structure, besoin qui est actuellement très mal couvert. En effet malgré nos relations avec les CMP * de Joinville le Pont et de Saint Maur des Fossés, la réponse n'est pas suffisante et pas assez adaptée aux problématiques des résidents ; les CMP étant surchargés, les délais entre deux rendez vous sont trop longs.

ORGANIGRAME PREVISIONNEL APRES LA MEDICALISATION

2006

ETP = Equivalent Temps Plein



L'organisation allant être modifiée, un des axes de travail pour 2006 sera de revoir l'ensemble des fiches de poste avec les personnels concernés pour que ces nouvelles définitions soient bien le reflet de l'organisation souhaitée.

Parallèlement, des réunions de coordination vont être mises en place pour rendre plus pertinente la pluridisciplinarité et permettre un meilleur soutien pour les professionnels.

2) Le projet d'accompagnement personnalisé

Le projet d'accompagnement personnalisé de l'utilisateur va véritablement être dans les mois qui viennent la traduction concrète de notre projet d'établissement qui doit donner du sens à nos actions.

Il s'agit d'un des outils de la loi du 2 janvier 2002 (la loi parle de document individuel de prise en charge). Le départ de la démarche étant la rédaction du projet d'établissement, c'est bien cette rédaction que nous finalisons aujourd'hui. Pour 2006, nous prévoyons l'étape suivante : la mise en place des PAP * qui seront annexés au contrat de séjour.

C'est dans le cadre du Comité de Pilotage que nous avons finalisé le document « Evaluation des capacités et des attentes du résident » (cf. : annexe 3) qui va servir de base à la construction du PAP *.

En travaillant sur les besoins des usagers, nous avons vu qu'ils pouvaient schématiquement être classés en 3 domaines :

- les actes de la vie quotidienne
- de la santé
- la socialisation

Face à ces besoins, des équipes de professionnels peuvent être positionnées, chaque équipe étant plus spécialement attentive à certains besoins :

les actes de la vie quotidienne	équipe d'accompagnement
la santé	équipe médicale et paramédicale (pôle soins)
la socialisation	équipe socioéducative

Un trinôme de professionnels va donc être mis en place. Trinôme qui sera garant de l'accompagnement global de l'utilisateur.

Après réflexion, nous décidons que ce trinôme de référence sera en fait constitué de quatre personnes. En effet, dans le domaine des actes de la vie quotidienne le personnel travaille un week end sur deux et a donc régulièrement des repos en semaine ; ou bien travaille la nuit et donc n'est pas toujours très au courant de ce qui se passe le jour... Pour tenir compte de ces contraintes de planning, il est décidé que, pour ce domaine en particulier, chaque usager serait plus spécialement « suivi » par deux professionnels.

Domaine des actes de la vie quotidienne	2 membres de l'équipe d'accompagnement (ce sont les référents actuels)
Domaine des soins	1 membre du pôle soins
Domaine de la socialisation	1 membre de l'équipe socioéducative

Il est convenu que pour chaque usager, le professionnel de l'équipe socioéducative du trinôme est chargé de se rapprocher des professionnels des services généraux et des services administratifs pour récolter des informations qui pourraient être intéressantes dans le cadre de la mise en place ou du suivi de son projet personnalisé (pour enrichir l'évaluation par exemple).

PROCEDURE ENVISAGEE :

Dans le document d'évaluation, 14 items ont été retenus. L'ordre des items a été discuté et il a été décidé de commencer par des items ayant trait à la socialisation et de finir par les items ayant trait à des aspects plus techniques (nursing, continence) ; ceci pour éviter une vision trop réductrice de l'utilisateur.

Le support d'évaluation sera rempli par l'utilisateur et un professionnel. Il s'agit donc d'une co-évaluation, chaque professionnel du trinôme étant responsable d'une partie de l'évaluation. A cet effet, nous avons réparti les 14 items entre les trois équipes du trinôme :

<u>Domaines à évaluer</u>	<u>Equipes responsables de cette évaluation</u>
1) Intégration sociale/occupations/gestion adm	Equipe socio éducative
2) Prendre soin de soi	Eq. socio educ. + Eq. accomp. + Pôle soins
3) Communication	Equipe socio éducative + Pôle soins
4) Orientation	Equipe socio éducative
5) Déplacements	Equipe accompagnement
6) Contrôle de l'environnement	Equipe accompagnement
7) Entretien espace privatif	Equipe accompagnement
8) Traitement	Pôle soins
9) Repas	Equipe accompagnement
10) Sommeil	Equipe accompagnement
11) Transferts	Equipe accompagnement
12) Habillage/Déshabillage	Equipe accompagnement
13) Toilette	Equipe accompagnement
14) Continence	Equipe accompagnement + Pôle soins

1^{ère} étape : co-évaluation de l'utilisateur et d'un des membres du trinôme. Chaque professionnel du trinôme remplit avec l'utilisateur les items qui lui reviennent. Certains items seront remplis par plusieurs professionnels. Cette première rencontre formelle sera l'occasion d'échanger sur les souhaits ou les projets de l'utilisateur.

2^{ème} étape : mise en commun des professionnels du trinôme à partir de l'évaluation faite avec l'utilisateur. Mise en perspective avec des objectifs qui seront proposés à l'utilisateur. Il s'agit d'une rencontre entre professionnels.

3^{ème} étape : Entretien entre l'utilisateur et les professionnels du trinôme. Négociation à propos des objectifs proposés par les professionnels et les desiderata de l'utilisateur. Il faudra trouver un terrain d'entente entre les souhaits de l'utilisateur d'une part, les missions et les moyens de la structure d'autre part. L'utilisateur conserve la liberté de refuser l'ensemble des projets que nous pourrions lui proposer.

4^{ème} étape : Réunion avec l'utilisateur qui peut se faire accompagner s'il le désire d'un proche, son tuteur ou curateur s'il existe, les professionnels du trinôme et la direction pour finaliser la signature du projet d'accompagnement personnalisé qui sera annexé au contrat de séjour. Cette réunion de formalisation est prévue annuellement mais le projet sera évalué en cours d'année pour éventuellement pouvoir être réorienté.

3) Le renforcement des partenariats extérieurs

Les stages en appartements tremplins :

Un projet travaillé avec la délégation du Val de Marne au printemps 2005 s'est concrétisé pour la première fois en novembre 2005. Il s'agit d'organiser des stages d'une durée de trois mois dans les appartements tremplins situés au 3^{ème} étage de la résidence. En effet, nettement plus grands que les autres chambres, ces studios comprennent également une cuisine.

L'idée est donc venue, pour profiter au mieux des locaux existants, de proposer des stages de 3 mois à des personnes souhaitant tester leurs capacités d'autonomie dans les domaines de la gestion de son budget, de la restauration ou de l'organisation du temps personnel par exemple. En effet, ces appartements étant situés au cœur de la résidence, il ne serait pas exact de parler d'appartements d'insertion mais cela peut être une première étape dans une prise de conscience des possibilités existantes et des difficultés à dépasser.

Une évaluation est faite en amont par l'équipe d'accompagnement à la vie sociale de la délégation pour vérifier la motivation de la personne à vouloir tester ses capacités et à en acquérir de nouvelles en vue de gagner en autonomie. La direction du foyer accepte le stage en signant ainsi que l'utilisateur et la responsable de l'ESVAD *, un contrat de stage.

Chaque stage sera individualisé mais de façon schématique, l'aspect nursing pour la toilette, l'habillage et les transferts est couvert par l'équipe d'accompagnement du foyer, les auxiliaires de vie de la délégation intervenant dans la recherche d'autonomisation pour les courses et les repas. Les deux conseillères en économie sociale et familiale sont également bien présentes et participent aux évaluations mensuelles ainsi qu'à la définition des objectifs du stage.

L'aspect financier a été vu avec le Conseil Général, l'usager devant garder, pendant la durée de son séjour à la résidence, l'intégralité de ses ressources pour pouvoir assumer le coût de l'aide octroyée par les auxiliaires de vie.

Le réseau médical :

La présence de médecins vacataires dans l'établissement facilitera les partenariats que nous avons déjà avec certains hôpitaux ou services de suivi psychologique.

Le réseau « animation-vie sociale » :

Au fil des mois qui passent, de nouvelles rencontres interviennent qui enrichissent d'autant le réseau. Ainsi le partenariat avec la bibliothèque municipale et deux maisons de retraite prend vraiment forme avec de vraies interactions au moment des rencontres ; un partenariat avec un lycée de la région parisienne est né, il nous faut continuer à le faire vivre. La délégation est repérée comme partenaire et lieu ressource si besoin.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées :

Nouveauté de la loi du 11 février 2005, la mise en place des MDPH * au 1^{er} janvier va changer l'environnement administratif :

La CDA * à l'intérieur des MDPH * est l'instance chargée de l'ouverture des droits. Elle remplace la COTOREP *. La maison départementale assure pour cette commission :

- l'accueil et l'information des personnes
- l'évaluation des besoins par l'intermédiaire de l'équipe pluridisciplinaire
- le secrétariat
- le suivi des décisions

A ce jour, tous les décrets ne sont pas sortis et nous assistons, selon les départements à des prises de position radicalement différentes en ce qui concerne le partenariat entre la MDPH * et les associations locales.

Il est donc important que le réseau APF du Val de Marne suive de près ce dossier pour anticiper au mieux les changements stratégiques de positionnement des différents acteurs.

M.D.P.H. : Maison Départementale des Personnes Handicapées.

C.O.T.O.R.E.P. : Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel

C.D.A. : Commission des Droits et de l'Autonomie